



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/09/15

Reçu en Préfecture le : 29/09/15  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 28 septembre 2015**  
**D-2015/379**

***Aujourd'hui 28 septembre 2015, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Interruption de séance de 16h35 à 16h40

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Monsieur Benoit MARTIN, Madame Sandrine RENOUE, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques COLOMBIER

## **Acquisition des parcelles formant le Parc Bühler au sein du quartier GINKO. Décision. Autorisation.**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du quartier GINKO, à Bordeaux Lac, la Ville a émis un avis favorable de principe par délibération en date du 17 décembre 2007 pour la gestion et l'entretien futur des équipements publics relevant de sa compétence. Par convention en date du 03 octobre 2013, Bouygues Immobilier, aménageur de la ZAC, a procédé à la remise en gestion du parc public Bühler au profit de la Ville afin que les habitants du quartier profitent de cet équipement et ce, sans attendre le transfert de propriété.

Dans la mesure où la Ville de Bordeaux n'a plus de réserves sur cet équipement, il convient d'engager, à présent, la procédure de transfert de propriété, conformément au traité de concession d'aménagement des 12 et 27 février 2007, des emprises suivantes, situées:

- cours de Quebec et avenue des Quarante Journaux, cadastrées TC 110-155-172-175 pour une surface de 8 802 m<sup>2</sup> ;

- cours de Quebec et avenue Marcel Dassault, cadastrées TC127-132-139 pour une surface de 23 148 m<sup>2</sup>.

Aussi, il vous est proposé l'acquisition à titre gratuit auprès de Bouygues Immobilier, aménageur de la ZAC, des parcelles formant le Parc Bühler dans le quartier Ginko au vu de l'estimation de France Domaine dans un rapport en date du 19 août 2015 qui a valorisé ce bien à hauteur de 3 000 000 €.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- l'acquisition à Bouygues immobilier à titre gratuit des parcelles d'une superficie totale de 31 950 m<sup>2</sup>, cadastrées TC 110-155-172-175- 127-132-139, situées cours de Quebec , avenues Marcel Dassault et des Quarante Journaux.

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents à cette opération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 septembre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Nicolas FLORIAN**



**Mairie de Bordeaux**  
Direction des Parcs, des Jardins et des Rives  
Atelier du Paysage Urbain



Echelle 1/2000

Commune :  
**BORDEAUX (063)**

N° d'ordre du document d'arpentage : 6106 K  
Document vérifié et numéroté le 23/02/2015  
**A BORDEAUX**  
**Parlsabelle BARTHE**  
Inspectrice des Finances Publiques  
Signé

Cachet du service d'origine :  
Centre des Impôts foncier de :  
**C.D.I.F. BORDEAUX II - S. D. C**  
Cité Administrative - Boite 53  
Tour A - 11ème Etage  
Rue Jules Ferry  
**33090 BORDEAUX**  
Téléphone : 05.56.24.85.97  
Fax : 05 56 24 86 21

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**

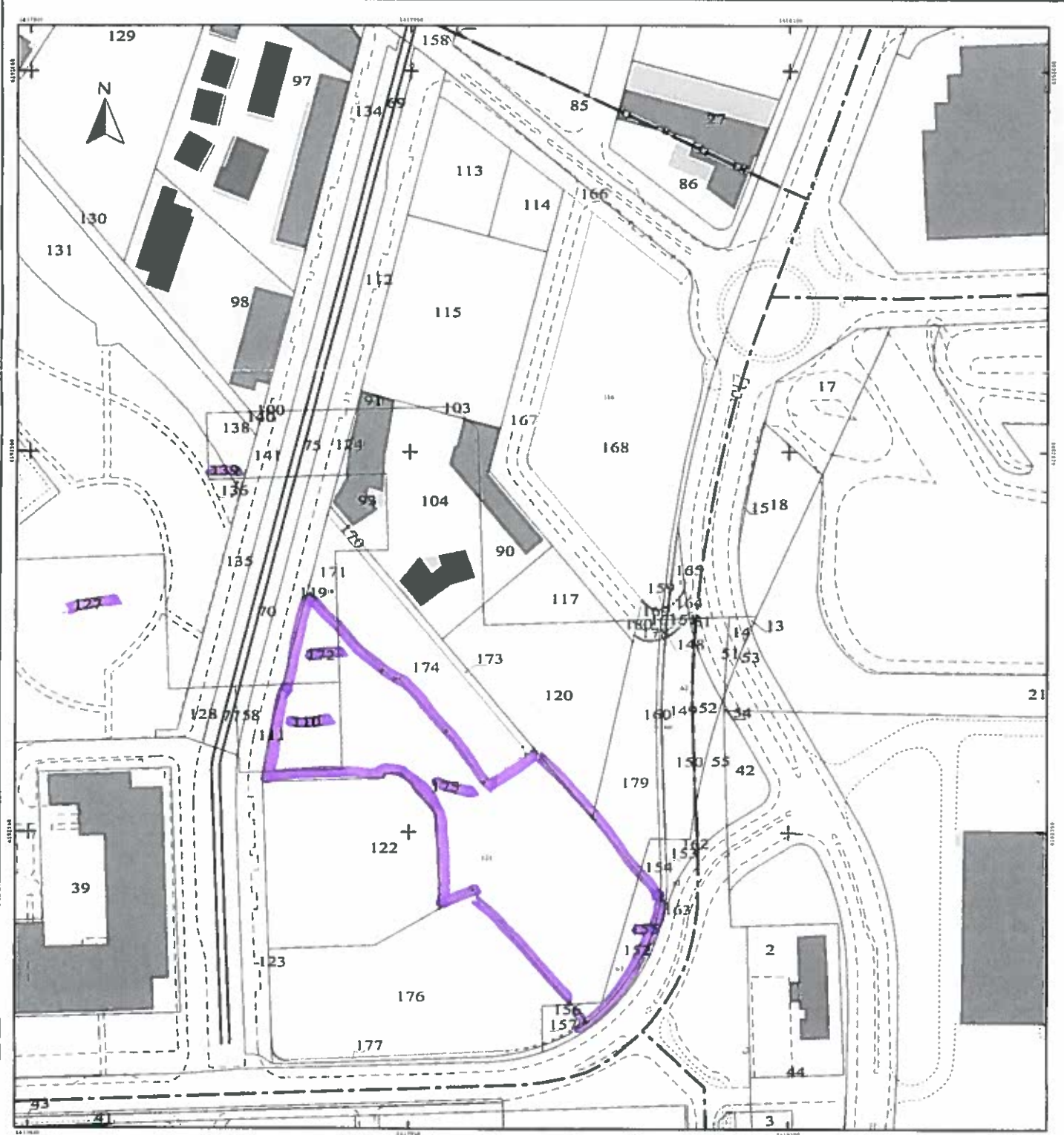
**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_  
Les propriétaires déclarant avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule n° n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Section :  
Feuille(s) :  
Qualité du plan :  
Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/1500  
Date de l'édition : 23/02/2015  
Support numérique :

D'après le document d'arpentage dressé  
Par **AUIGE** (2)

Réf. :  
Le



Commune :  
BORDEAUX (063)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

N° d'ordre du document d'arpentage : 5990D  
Document vérifié et numéroté le 13/08/2014

A  
Par CDIF Bordeaux  
le  
l'inspecteur du Cadastre  
Isabelle GARTHE

Cachet du service d'origine :  
Centre des Impôts foncier de :  
C.D.I.F. BORDEAUX II - S. D. C  
Cité Administrative - Boite 53  
Tour A - 11ème Etage  
Rue Jules Ferry  
33090 BORDEAUX  
Téléphone : 05.58.24.85.97  
Fax : 05.58.24.86.21

Section : TC  
Feuille(s) :  
Qualité du plan :  
Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/1500  
Date de l'édition : 13/08/2014  
Support numérique :

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les  
propriétaires sous-signés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage :  
effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont  
copie ci-jointe, dressé le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_  
géomètre à \_\_\_\_\_  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des  
informations portées au dos de la chemise 6463.  
A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

- (1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualité de l'autorité expropriant, etc...)

D'après le document d'arpentage dressé  
Par SARL AUGE (2)

Réf. :

Le

 COPIE

Document vérifié et numéroté le 13/08/2014

